



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
de la gestion financière du Conseil d'État
pour l'exercice 2023

(Du 10 juin 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances (COFI) chargée de l'examen du rapport sur la gestion financière du Conseil d'État pour l'exercice 2023.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Président : M. Patrick Erard
Vice-président : M. Antoine de Montmollin
Rapporteur : M. Damien Humbert-Droz

Sous-commissions

1. *Département de la santé, des régions et des sports – Autorités (DSRS) :*
M. Quentin Di Meo, président, M^{me} Margaux Studer et M^{me} Mireille Tissot-Daguet
2. *Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) :*
M. Alexis Maire, président, et M. Armin Kapetanovic
3. *Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFFD) :*
M. Andreas Jurt, président, M. Antoine de Montmollin et M^{me} Christine Ammann Tschopp
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*
M. Niel Smith, président, M. Quentin Geiser et M. Jonathan Gretillat
5. *Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) :*
M. Patrick Erard, président, et M. Damien Humbert-Droz

La commission des finances a été soutenue dans ses travaux par M^{me} Anne Fava, assistante parlementaire.

1. INTRODUCTION

La COFI a traité les comptes 2023 lors de deux séances, les 29 avril et 28 mai 2024.

La séance du 29 avril a été consacrée à la présentation du bouclage de l'exercice 2023 de l'État en présence du président du Conseil d'État, de la cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation et du chef du service financier. La présentation s'est déroulée en présence de la COGES, et la séance s'est poursuivie par une discussion générale uniquement en présence des membres de la COFI.

Les membres des sous-commissions des finances et de gestion se sont réunis entre le 30 avril et le 3 mai 2024 pour examiner les comptes des autorités et des départements.

La séance du 28 mai 2024 a été consacrée à l'examen de détail des départements, des autorités et des rapports des sous-commissions, en la présence successive des chef-fe-s de département.

Le présent rapport a été adopté par voie électronique le 10 juin 2024.

2. CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION

La commission salue unanimement le résultat bénéficiaire des comptes 2023. Néanmoins, les constats qui en découlent varient selon les sensibilités politiques.

Certain-e-s commissaires estiment que ce résultat traduit une excellente santé des finances cantonales et que, dans un tel contexte, l'âpreté des débats budgétaires semble inappropriée. En outre, ils et elles considèrent que le résultat des comptes est paradoxal au regard de l'évolution de la situation financière d'une partie de la population neuchâteloise et que l'État pourrait en faire davantage pour les personnes les plus défavorisées. Il est aussi souligné que les attributions aux réserves, dont certaines atteignent désormais le plafond maximum autorisé, relèvent d'une thésaurisation exagérée, qui ne satisfait pas tous les commissaires. Cette situation découle notamment d'un biais systématique dans l'élaboration du plan financier et des tâches (PFT) qui doit être questionné.

Une autre partie de la commission juge en revanche que, compte tenu de la forte volatilité des recettes de l'impôt des personnes morales, l'alimentation des réserves est pertinente. Elle dénote d'une gestion prudente de la part du Conseil d'État et de mécanismes financiers adéquats. Cette approche est considérée comme appropriée dans le contexte d'une accélération des cycles conjoncturels. Elle doit aussi permettre de faire face aux nombreux défis qui attendent les collectivités, notamment en termes de vieillissement de la population, de transition énergétique et de hausse des coûts de la santé.

Une remarque est également formulée s'agissant des investissements inférieurs au budget pour l'assainissement énergétique des bâtiments qui, contrairement à la volonté politique marquée par le Grand Conseil, ne traduisent pas un signal favorable pour la transition énergétique.

Finalement, et de manière récurrente, les commissaires soulignent la difficulté de lecture s'agissant du financement des postes de travail. Ils et elles demandent au Conseil d'État de pouvoir identifier de manière aisée les postes émergeant au budget ordinaire, ceux financés par leur propre activité (autofinancés) et ceux financés par des tiers ou encore par des crédits d'investissement.

3. EXAMEN DES COMPTES PAR DÉPARTEMENT

En préambule, nous précisons que l'examen des comptes par département a été fait selon la nouvelle répartition des services effective au 1^{er} mars 2024.

Services anciennement rattachés au DFS mais examinés par les actuelles sous-commissions du Département de la formation, des finances et de la digitalisation – DFFD

- le service financier
- le service des contributions

Services anciennement rattachés au DFDS mais examinés par les actuelles sous-commissions du Département de la santé, des régions et des sports – DSRS

- le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse
- le service des sports

Les membres des sous-commissions des finances et de gestion ont rencontré les départements et leurs services entre le 30 avril et le 3 mai 2024. Ces séances ont fait l'objet de rapports qui ont été intégrés dans le rapport 24.020 de la commission de gestion et d'évaluation sur la gestion financière 2023. C'est ensuite sur la base des rapports établis par les sous-commissions que la commission des finances a procédé à l'audition des départements lors de sa séance du 28 mai 2024. Il en découle les éléments suivants :

3.1. Considérations transversales à tous les départements

Charges de personnel – écart statistique

Les députés relèvent l'écart très important entre le budget et les comptes de la rubrique 30 (charges de personnel). Celui-ci s'explique bien entendu par les délais d'engagement et la pénurie de certaines compétences sur le marché de l'emploi. Néanmoins, cette année, il est constaté que la réalité des comptes dépasse largement l'écart statistique anticipé dans le cadre du budget. Selon une partie de la commission, une réévaluation de l'écart statistique prévu au budget devrait être menée. Cela permettrait dans une certaine mesure d'apaiser les débats budgétaires et d'attribuer les moyens financiers de manière plus constructive.

Identification des EPT autofinancés, financés par des tiers ou par le compte des investissements

S'agissant des difficultés de lecture engendrées par le financement d'EPT par le biais du compte des investissements, problématique soulevée à maintes reprises par les commissaires, le Conseil d'État a validé le principe d'identification des postes autofinancés (avec impact net neutre sur le compte de fonctionnement). Cette information sera disponible dans le cadre des travaux budgétaires 2025 après validation des chiffres finaux par le Conseil d'État. L'information devrait être ensuite mise à disposition dans l'outil de gestion du personnel, afin que le suivi soit établi avec les mouvements de personnel, évitant ainsi un inventaire annuel.

3.2 Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) – DFFD dès le 1^{er} mars 2024

Service financier (SFIN)¹

Le rapport détaillé du Contrôle cantonal des finances (CCFI) sur la révision des comptes annuels 2023 fait état d'une provision de 378'670 francs en lien avec les cautionnements accordés sur les emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique engendrée par la pandémie de Covid-19. Il est confirmé que cette provision correspond à toutes les situations pour lesquelles un risque de faillite ou de non-remboursement de prêt a été identifié.

Le CCFI a souvent relevé que la décentralisation de la fonction « finances » dans les services pose problème. Son rapport détaillé sur la révision des comptes annuels 2023 a notamment relevé des lacunes dans la gestion des immobilisations qui impactent la conformité des amortissements, avec pour résultat environ 10 millions de francs de surcoût d'amortissement aux comptes 2023.

La détérioration de 130 millions de francs du résultat total du service est expliquée essentiellement par une alimentation de la réserve de lissage des recettes fiscales à hauteur de 55 millions de francs non budgétée, par 30 millions de francs de prélèvements budgétés aux réserves qui n'ont finalement pas été faits, par la non-perception de la part cantonale au bénéfice de la BNS pour 27,2 millions de francs et par la réévaluation des participations des entreprises publiques du patrimoine administratif non prévue au budget (12,4 millions de francs).

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

S'agissant du sondage mené par les syndicats auprès des enseignant-e-s romand-e-s, il est souligné que le taux de réponse n'était que de 10% et qu'il ne fait que confirmer des éléments dont le département est parfaitement conscient : l'inclusion à tout prix n'est pas souhaitable. Tous les

¹ Service anciennement rattaché au DFS, mais examiné par les actuelles sous-commissions du Département de la formation, des finances et de la digitalisation – DFFD.

cantons font le constat que malgré l'augmentation des moyens financiers, la situation ne s'améliore pas sur le terrain. Des réflexions sont en cours pour repenser le concept global de l'inclusion.

3.3. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

Service des ressources humaines de l'État (SRHE)

Certain-e-s commissaires estiment qu'il faut repenser la grille salariale de l'État qui, comparativement au secteur privé, aux pratiques d'autres cantons ou à la Confédération, est peu attrayante pour les fonctions supérieures.

Service de l'économie (NECO)

La fonction de chef de projet domiciliation a été transférée du secrétariat général du DDTE au NECO, afin de bénéficier d'un soutien administratif et de favoriser les liens avec les spécialistes en contact constant avec les entreprises. Même si le canton ne mise pas uniquement sur la venue de nouvelles entreprises pour accroître la population, il s'agit d'un canal extrêmement important pour promouvoir l'attractivité cantonale et ce transfert permet d'offrir une porte d'entrée unique aux entreprises.

Fonds d'attributions cantonales Loterie romande (FAC-LoRo)

Le projet « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 » se verra attribuer au total 2,5 millions de francs sur 4 ans.

3.4. Département des finances et de la santé (DFS) – DSRS dès le 1^{er} mars 2024

Service des bâtiments (SBAT)

Les six bâtiments du site de Perreux occupés par la Confédération devaient faire l'objet d'une rénovation en vue de leur nouvelle affectation. Compte tenu des investissements à consentir par la Confédération, la transformation des baux à loyer en contrats de servitude de superficie a semblé cohérente, ceci d'autant plus que la rente du droit de superficie est équivalente aux loyers qui auraient été perçus et qu'à l'échéance du contrat, le canton récupérera des locaux remis à niveau. Le levier d'action du canton envers la Confédération est moins puissant avec le nouveau statut, néanmoins le contrat pourra être dénoncé en 2028 pour 2033 dans la mesure où la situation évolue de manière insatisfaisante.

Un commissaire estime, contrairement à ce qui figure à ce sujet dans le rapport des sous-commissions, qu'il est positif que les moyens nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier de l'État doivent partiellement faire l'objet d'un crédit-cadre spécifique (cf. [rapport 22.038](#)), car cela permet de ne pas voir ce montant réduit lors des négociations budgétaires.

Service de la santé publique (SCSP)

Contrairement à d'autres cantons, le canton de Neuchâtel a fait le choix de développer son propre système de cybersanté avec le dossier électronique du patient (DEP). Même si, en nombre absolu, les affiliations restent faibles (5'000), le département souligne que le DEP enregistre la meilleure adhésion en proportion de la population cantonale. Certains cantons affiliés à [cara](#) semblent remettre en question ce système et pourraient, à terme, rejoindre la solution neuchâteloise. Les montants investis pour le DEP ne seront en tous les cas pas perdus, puisque le système est interopérable avec d'autres. Ce n'est toutefois pas la voie prise aujourd'hui.

3.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Service des transports (SCTR)

Certain-e-s commissaires déplorent que le parcours des bus ait parfois abandonné le passage à des arrêts ayant bénéficié de la subvention cantonale pour la mise en conformité avec la LHand. Cela représente une pure perte financière.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

La charge de travail engendrée par la révision des plans d'aménagement locaux a impacté de nombreux services du département et il aurait été intéressant de pouvoir identifier l'ensemble des ressources attribuées à ce conséquent chantier au moyen de la comptabilité analytique.

Fonds d'aménagement du territoire

Le CCFI a demandé au département de comptabiliser la plus-value au moment où la décision d'affectation est notifiée au propriétaire et non au moment effectif de l'encaissement. Cette manière de procéder comporte le risque – faible – de comptabiliser plus de plus-values que ce qui sera

réellement encaissé. Néanmoins, un garde-fou existe, puisque le propriétaire concerné doit donner la garantie d'être informé que son terrain est affecté en zone à bâtir et confirmer accepter de verser la plus-value. En l'absence d'une telle garantie de la part du propriétaire, l'affectation pourrait être remise en question.

3.6. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

Service de l'action sociale (SASO)

Seuls 4,4 millions de francs ont été utilisés sur les 7 millions de francs prévus au budget pour le subventionnement des primes LAMal dans le cadre du paquet « vie chère ». Certain-e-s commissaires déplorent que 40% du budget attribué par le Grand Conseil pour ce domaine spécifique n'ait pas été utilisé, notamment au regard de l'évolution du pouvoir d'achat de la population. Ce constat est encore accentué par le résultat global des comptes de l'État.

4. VOTES D'ENTRÉE EN MATIÈRE

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur la loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC).

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2023.

5. POSITIONS DES GROUPES

5.1. Position du groupe libéral-radical

La période de crises successives que nous avons vécue récemment semble se détendre un peu. Il n'en demeure pas moins que les incertitudes sont toujours plus nombreuses et aléatoires. Tantôt pour péjorer les comptes de l'État, tantôt pour apporter quelques ressources supplémentaires. Dans ce contexte, le groupe libéral-radical est sensible aux difficultés que rencontre le Conseil d'État lors de l'établissement du budget et tout au long de l'année pour respecter le cadre posé par le Grand Conseil. Il remercie également l'administration, tous les services et collaborateur-trice-s, de leur travail et leur engagement pour l'État de Neuchâtel.

De profondes inquiétudes restent cependant bien vivantes au sein du groupe libéral-radical. Le domaine de la santé en fait notamment partie et devient un sujet de préoccupation majeur. À lui seul, il péjore de manière significative les comptes de l'État. La marge de manœuvre cantonale est très faible et le canton doit « subir » un système qui nécessite une réforme d'envergure dans les plus brefs délais. Le crédit complémentaire 23.009 témoigne de cette difficulté à prévoir et à maîtriser les charges. Malgré la crise sanitaire passée, il est temps aujourd'hui de stabiliser le domaine de la santé afin de ne pas amputer toutes les autres politiques publiques de deniers nécessaires.

Le groupe libéral-radical est sensible à la croissance des charges de personnel. Si celle-ci semble maîtrisée, voire justifiée, la dynamique adoptée depuis plusieurs années doit être claire et transparente. En ce sens, le groupe libéral-radical se réjouit du budget 2025, qui devra faire état d'un monitoring précis permettant de discerner les postes payés par le compte de fonctionnement de ceux financés par le compte des investissements ou autofinancés.

L'année 2023 est marquée par une forte augmentation des recettes fiscales, principale justification de l'écart entre le résultat total et le budget. Un signal réjouissant qui doit être considéré comme exceptionnel et ne pas susciter de nouvelles dépenses. D'autant plus lorsque l'on constate que la dette, malgré ces recettes conséquentes, a augmenté de plusieurs dizaines de millions de francs. En ce sens, l'alimentation des réserves reste pertinente si l'on tient compte tenu de la volatilité des recettes de l'impôt des personnes morales. Cette manière de procéder est rassurante face à l'accélération des cycles conjoncturels et à la pression mise sur les acteurs économiques.

C'est dès lors toujours dans une position mitigée que le groupe libéral-radical analyse les résultats de l'exercice 2023. Si les comptes sont meilleurs que ce que prévoyait le budget, la prudence reste de mise dans une situation fragile pour les finances cantonales. Les mécanismes du frein à l'endettement ne sont pas pleinement respectés et cela entraînera des conséquences pour les

prochains exercices, qui s'annoncent d'ores et déjà difficiles compte tenu du plan financier et des tâches (PFT).

5.2. Position du groupe socialiste

Avec un bénéfice à hauteur de près de 56 millions de francs avant attributions extraordinaires, les comptes 2023 sont largement meilleurs qu'escompté et réjouissent le groupe socialiste sur le plan financier. Ces bons résultats sont le fruit du travail de consolidation des finances de l'État mené depuis plusieurs années, ainsi que d'une nette amélioration des recettes fiscales. Le groupe socialiste tient à remercier l'ensemble des collaborateurs-trice-s de l'État ainsi que l'exécutif pour le travail accompli au cours de l'année 2023.

Cette bonne santé financière retrouvée doit permettre à l'État de jouer pleinement son rôle social et de venir en aide aux catégories de la population qui en ont le plus besoin. En effet, la situation est paradoxale : en miroir de recettes fiscales globalement en hausse, une baisse du pouvoir d'achat significative est observée au sein de la population, principalement au sein de la classe moyenne et des catégories les plus précaires de la population. Les causes en sont multiples : baisse des salaires réels (-0,4% en Suisse en 2023), hausse des primes d'assurance-maladie, coût de l'énergie, augmentation des loyers...

Le groupe socialiste poursuivra ainsi son engagement pour que des aides concrètes et nécessaires soient apportées à la population, notamment dans le domaine des primes d'assurance-maladie. En ce sens, nous relevons que l'adoption du paquet « vie chère » proposé par le Conseil d'État dans le cadre du budget 2023 s'est avérée utile. En particulier, l'alignement anticipé au taux d'imposition des personnes morales de l'OCDE a permis de dégager des recettes supplémentaires et de financer des mesures sociales supplémentaires. Nous relevons toutefois que seuls 4,4 millions de francs ont été utilisés sur les 7 millions de francs prévus au budget par le Grand Conseil pour le subventionnement extraordinaire du pouvoir d'achat via les subsides aux primes LAMal (mesures SEPA). Certain-e-s commissaires déplorent que 40% du budget attribué par le Grand Conseil pour ce domaine spécifique n'ait pas été utilisé, notamment au regard de l'évolution du pouvoir d'achat de la population. Ce constat est encore accentué par le résultat global des comptes de l'État.

Si le groupe socialiste salue l'amélioration du niveau de réalisation des investissements prévus au budget, il souligne également que des efforts importants doivent encore être engagés pour permettre que les programmes votés par le Grand Conseil soient appliqués dans les temps, notamment en matière de transition écologique et d'assainissement des bâtiments. De plus, nous relevons que le taux d'autofinancement réel des investissements de l'État, sans tenir compte des attributions aux réserves, s'élève à 142,5% dans les comptes 2023, comme présenté en page 94 du tome 1. Le niveau minimum de 70% fixé par le frein à l'endettement est donc largement atteint et les flux monétaires dégagés par l'activité de l'État lui permettent largement de financer les investissements nécessaires pour contribuer à un avenir plus écologique, social et prospère pour la population neuchâteloise.

Finalement, notre groupe reste préoccupé par la gestion des ressources humaines au sein de l'administration cantonale. En effet, on constate dans les comptes 2023 des dépenses inférieures de manière significative à ce qui était prévu au budget, et cela même en intégrant l'écart statistique. Ces postes vacants résultent soit d'une planification trop large au moment de l'établissement du budget, soit d'une politique trop stricte dans certains secteurs, soit d'une difficulté à recruter des nouveaux collaborateurs et des nouvelles collaboratrices, avec une charge de travail reportée sur des collègues. En ce sens, nous suivrons attentivement les suites données au postulat 24.142 demandant d'introduire un meilleur monitoring des ressources humaines au sein de l'administration cantonale, accepté par le Grand Conseil en avril 2024.

5.3. Position du groupe VertPOP

Le groupe VertPOP tient à remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale, des services techniques ainsi que le Conseil d'État de l'engagement dont ils et elles ont fait preuve pendant l'année 2023.

Nous ne cachons pas notre satisfaction devant le résultat des comptes cantonaux et relevons que celui-ci est bien meilleur que ce qu'une lecture rapide des totaux ne laisserait supposer.

D'abord, les crises sont moins aiguës qu'anticipé. L'afflux des ressortissantes et ressortissants d'Ukraine est moins intense que prévu et ne requiert pas de prélèvement à la réserve conjoncturelle. Ensuite, la conjoncture a rayonné sur notre économie, permettant concomitamment une hausse des recettes fiscales des personnes physiques, une diminution du taux de chômage et une baisse des besoins en prestations sociales plus que réjouissantes. Une population en moyenne plus prospère ne doit cependant pas occulter le nombre croissant de celles et ceux que l'inflation laisse sur le bord du chemin. Le paquet « vie chère », avec ses subventions extraordinaires pour les primes d'assurance-maladie, a donc démontré sa pertinence, mais devra être prorogé tant qu'une réforme du financement de la santé ne soulagera pas le porte-monnaie des plus précaires.

Si Neuchâtel a fortement baissé le taux d'imposition des bénéfices des personnes morales par le passé, nous sommes heureux qu'il soit pionnier, dans le cadre du paquet « vie chère », de son alignement avec le taux OCDE pour les multinationales. Cette démarche visionnaire a participé aux excellentes recettes fiscales enregistrées lors de l'exercice. Ces dernières sont globalement en hausse de plus de 100 millions de francs. Cette manne a permis d'« encaisser » l'absence de versement de la BNS et de soutenir nos institutions paraétatiques de santé. Un des points les plus préoccupants réside en effet dans les comptes des établissements autonomes de droit public. Le RHNe, le CNP et NOMAD s'enfoncent dans les chiffres rouges. Les mandats de prestations doivent au minimum être assortis de clauses d'indexation. Mais cela ne suffira pas. Un changement de paradigme doit intervenir dans le financement de la santé et la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers doit s'accélérer. Quoi qu'il en soit, l'État n'a pas le choix de laisser ses institutions de santé à la dérive.

Le groupe VertPOP salue la mise en place d'une équipe qui se consacrera au Plan climat. Nous souhaitons que la gouvernance soit ajustée pour donner une véritable autorité à cette unité. Nous regrettons que la réserve en faveur du développement durable n'ait pas été sollicitée davantage et reconnaissons que la lenteur du traitement parlementaire du Plan climat est responsable du retard pris. Il est désormais indispensable d'en faire davantage : accorder davantage de subventions, soutenir avec plus de détermination la transition énergétique, faire monter en puissance le service des bâtiments pour l'assainissement de notre patrimoine bâti, pallier le manque d'infrastructures de recharge pour contrer le fléchissement du passage à l'électromobilité.

Dans le domaine de l'enseignement, nous saluons le lancement des Assises de l'école neuchâteloise. Nous souhaitons que celles-ci tiennent compte des préoccupations du corps enseignant, des enfants et des parents sur les véritables enjeux de l'inclusion et de la réforme du cycle 3.

Au niveau des charges de personnel, nous constatons avec dépit le peu d'attrait que revêt la fonction publique, de nombreux postes restant vacants, tandis qu'une partie du personnel de l'État fait preuve d'une productivité et d'une efficacité maximales.

Si le frein à l'endettement n'est pas satisfait, le groupe VertPOP apprécie néanmoins qu'il soit enfin calculé avec rigueur. Dans l'état actuel, nous relativisons l'insuffisance du degré d'autofinancement puisque les investissements atteignent une valeur jamais vue depuis 10 ans aux comptes, grâce à l'acquisition enfin réalisée du bâtiment de la police. Pour sa part, le bénéfice présent dans l'autofinancement n'est pas révélateur des recettes gigantesques qui sont venues alimenter la réserve de lissage à hauteur de 54 millions de francs. Sans renoncer en aucune manière à ce mécanisme utile à la stabilité financière du ménage cantonal, nous recommandons que la méthodologie de la réserve de lissage soit corrigée. La prise en compte de plans financiers et des tâches, régulièrement pessimistes, induit un biais systématique dont la conséquence est le gonflement mécanique de la réserve. Ceci est la cause de la violation du frein à l'endettement, ce qui est un comble en la circonstance, mais prive surtout l'État de moyens précieux à l'exercice d'importantes politiques publiques.

En conclusion, nous approuverons le décret et les comptes 2023 en émettant le vœu que les années de vaches grasses se poursuivent. La population neuchâteloise, le climat et notre environnement en bénéficieront.

5.4. Position du groupe UDC

Le groupe UDC constate, pour la quatrième année consécutive, que les comptes 2023 sont bénéficiaires et s'en réjouit. Cependant, l'endettement augmente de 24,3 millions de francs et le degré de l'autofinancement diminue à 55,27%. Le déficit structurel se situe à 25 millions de francs, surtout à cause des transferts horizontaux et, de ce fait, il n'y a pas d'économies effectivement réalisées. Nous pouvons remarquer que les comptes sont à nouveau bénéficiaires grâce à des

reentrées d'argent supplémentaires et à des charges en diminution dans les comptes d'exploitation. De plus, aucun prélèvement n'a dû être fait à la réserve de politique conjoncturelle et une attribution de 54,2 millions de francs à la réserve de lissage des recettes fiscales a été effectuée compte tenu d'une augmentation significative de celles-ci. Derrière ce résultat positif, nous pouvons formuler néanmoins quelques remarques :

- Les EPT sont en augmentation de plus de 40 unités et, de ce fait, la masse salariale est et reste très importante.
- Nous nous posons également la question, dans le cadre de la discussion concernant la rémunération de nos conseiller-ère-s d'État, quant à savoir si les salaires des hauts fonctionnaires du canton et des magistrats ne sont pas trop élevés. Prochainement, nous allons demander de vérifier la structure salariale et de l'adapter à nos moyens financiers à disposition.
- Nous nous opposons à toute augmentation de l'endettement, malgré le fait qu'il y ait une tendance dans notre hémicycle de ne pas en tenir compte. À savoir que notre endettement très important est une charge lourde pour les générations futures.
- Le frein à l'endettement n'est une fois encore pas respecté ; en 2022, c'était le volume des investissements et, en 2023, le degré d'autofinancement.
- Aucun versement de la BNS pour 2023. Il ne faut plus compter sur ce versement pour les prochains budgets, car ils s'en trouvent biaisés.

En conclusion, le groupe UDC est satisfait de la bonne tenue des comptes 2023, le résultat opérationnel est positif pour la deuxième année consécutive. Nous restons toutefois inquiets au vu de la prévision du PFT des années à venir et de la crise en Ukraine, qui ne va pas s'atténuer ces prochaines années. Notre groupe acceptera les comptes 2023 tels que présentés et remercie le Conseil d'État ainsi que l'administration pour leur engagement ainsi que pour la lisibilité du rapport transmis.

5.5. Position du groupe Vert'Libéral-Le Centre

Le groupe Vert'Libéral-Le Centre remercie les services de l'État pour la bonne gestion des comptes. La bonne conjoncture économique ainsi que l'éloignement des conséquences des différentes crises ont permis au canton de faire face à divers imprévus et ont dégagé un excédent de revenus d'environ 1,7 million de francs. Le résultat des comptes 2023 est meilleur que cela, car un montant de 54,2 millions de francs a été alloué à la réserve de lissage, alors qu'il était prévu un prélèvement de 2,5 millions de francs au budget. Cette bonne conjoncture a aussi rendu possible de ne pas toucher aux autres réserves, dont celle allouée au développement durable.

Ce climat économiquement favorable n'est pas forcément là pour durer. Les prévisions sont incertaines et nous devons rester prudents concernant les prochaines années, tout en restant attentifs aux objectifs climatiques que nous nous sommes fixés.

Malgré le bon résultat, les comptes ne remplissent pas deux des trois critères nécessaires pour respecter le frein à l'endettement. Le volume minimum d'investissement est, pour une fois, atteint, ce qui est source de satisfaction. Cependant, le degré minimal d'autofinancement et l'excédent de revenus ne sont pas suffisants pour répondre aux critères exigés. Avec la décision du Conseil d'État de renflouer la réserve de lissage de 54,2 millions de francs, il est difficile, en sus, de répondre à ces deux critères. La question d'ordre politique est de savoir s'il faut privilégier les réserves ou le respect des règles de frein à l'endettement. Pour notre part, il nous semble important que les comptes puissent d'abord respecter les règles financières qui ont été fixées, avant de pouvoir provisionner des réserves.

En prenant le montant des investissements réalisés, nous arrivons à presque trois quarts de ceux budgétés, ce qui représente une grande amélioration par rapport aux années précédentes. Cependant, ce montant tient compte de l'achat du bâtiment administratif des Poudrières pour 14,7 millions de francs non budgétés. En réalité, seulement 71,5 millions de francs des 117,8 millions de francs d'investissements budgétés ont bien été réalisés. Ce montant représente un peu plus de 60%, ce qui est déjà une amélioration par rapport aux précédentes années, où les investissements réalisés dépassaient à peine la moitié de ceux budgétés. Nous saluons cette amélioration et espérons que cette part augmentera encore ces prochaines années. L'assainissement du patrimoine bâti, la mise en application du Plan climat et la transition énergétique ont besoin de ces investissements, à nos yeux indispensables.

Même si l'économie semble résiliente et que l'inflation tend à se stabiliser, de nombreux défis restent toujours présents, dont certains ne semblent pas avoir de solutions immédiates, comme l'augmentation des coûts de la santé ou la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, la transition énergétique amène différentes solutions qui ne dépendent que de nos choix politiques, de nos ambitions et de l'orientation de nos investissements. Notre canton possède une puissance économique importante relativement aux autres cantons de Suisse. Nous sommes parmi les premières régions exportatrices et le dépôt de brevets par habitant est le plus important du pays. Nous devons soutenir les domaines innovants de notre tissu économique. Devant l'urgence climatique, nous appelons de nos vœux l'accomplissement sans délai de mesures qui soutiennent de manière cohérente et transversale l'ensemble des piliers de la transition écologique.

6. VOTES FINAUX

Par 12 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'adopter la loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC).

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'adopter le décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 10 juin 2024

Au nom de la commission des finances :

Le président,
P. ERARD

Le rapporteur,
D. HUMBERT-DROZ

Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéa 1, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 22 avril 2024,

décède :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2023 de 528'960'839,75 francs

b) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

	Fr.
Revenus d'exploitation	2'340'500'474,01
Charges d'exploitation.....	2'365'736'115,67
Résultat d'exploitation (1)	-25'235'641,66
Revenus financiers.....	89'346'000,18
Charges financières	38'704'882,68
Résultat financier (2).....	50'641'117,50
Résultat opérationnel (1) + (2)	25'405'475,84
Revenus extraordinaires	30'526'501,31
Charges extraordinaires.....	54'247'824,00
Résultat extraordinaire (3).....	-23'721'322,69
Résultat total (1) + (2) + (3)	1'684'153'15

c) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

	Fr.
Total des dépenses	161'270'636,09
Total des recettes.....	75'116'112,89
Investissements nets	86'154'523,20

d) Le tableau de flux de trésorerie et l'annexe aux comptes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5, LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.4 du rapport de gestion financière à hauteur de :

– Compte de résultats	23'120'328 fr.
– Compte des investissements	23'868'225 fr.

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2023, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le/La secrétaire général-e,